



## TRAITEMENT DES 192 PROPOSITIONS DES ATELIERS D'HABITANTS

Point d'étapes - Septembre 2009

De décembre 2007 à novembre 2008, des ateliers composés d'habitants, d'acteurs associatifs, de partenaires et de techniciens se sont réunis toutes les six semaines afin de réfléchir sur les thématiques qui ont émergées de l'enquête diffusée en juin 2007 sur le devenir du quartier du Parc. Ce document rassemble les 192 propositions émises par les différents ateliers et réalise un point d'étape de leur avancement.

Ensemble, donnons vie au projet collectif de renouveau du quartier du Parc.

# EDITO

Madame, Monsieur,

Le document que vous avez entre les mains et que vous allez pouvoir consulter au fil des jours et des mois à venir est le résultat d'un riche travail avec vous-même et près de 600 habitants du quartier du Parc.

Sous l'impulsion de Norredine Iznasni, conseiller municipal, animateur du Conseil de quartier du Parc Sud et de Patrice Marchal, conseiller municipal, animateur du Conseil de quartier du Parc Nord, avec une implication très forte de la chef de projet du quartier et de son équipe, renforcée par un cabinet professionnel spécialisé, divers ateliers spécifiques se sont tenus pour élaborer un ensemble de propositions afin d'améliorer sensiblement la vie quotidienne de ce grand quartier de plus de 22 000 habitants.

L'objectif à terme étant de contribuer à un Projet de Renouveau Urbain et Social.

Lors de chacun des ateliers vous avez été nombreux à donner de votre temps, de votre passion, de vos connaissances et de votre engagement personnel pour chercher et proposer des solutions, ou poser des interrogations de fond, afin de contribuer au mieux-vivre de tous.

Hassan Hmani, adjoint au maire en charge de la ville participative et de la coordination des quartiers a organisé ce travail et j'ai moi-même tenu à être présent aux temps forts, notamment lors de la matinée qui en a fait la synthèse.

Aujourd'hui, avec ce document précis, nous tenons l'engagement de la municipalité pour continuer à associer les habitants à la gestion quotidienne de Nanterre. Les propositions d'interventions qu'il précise ont été actées, après examen par les élus concernés, lors d'une réunion du bureau municipal. Il est donc désormais un guide pour nos actions communes des mois et années à venir.

Je souhaite aussi que ce document vous aide à poursuivre vos activités et votre travail avec la générosité dont vous avez déjà fait preuve.

Patrick Jarry  
Maire de Nanterre, Conseiller général des Hauts-de-Seine



## ATELIER HABITAT : POINT D'ÉTAPE DES 46 PROPOSITIONS

Sur les 11 propositions qui relèvent exclusivement de la ville et qui ont été retenues

- Une dizaine de propositions ont une réponse ou sont en cours de réalisation.
- Quelques propositions demandent des études spécifiques ou un travail à plus long terme

Une dizaine de propositions relèvent exclusivement des bailleurs :

2 propositions sont en cours de réalisation.

Les propositions ont été communiquées aux bailleurs concernés, leurs réponses sont intégrées dans ce document.

Une vingtaine de propositions nécessitent un travail partenarial bailleurs-ville, inter-bailleurs ou bailleurs-aménageurs.

1 proposition relève du conseil général.

Certaines propositions ne peuvent être traitées

(soit elles dépendent de choix politiques nationaux, soit elles ne rentrent pas dans le cadre de la politique menée par la municipalité).

### PROPOSITIONS RELEVANT DE :

- Ville
- Aménageurs
- Bailleurs
- Associations
- Non traitables ou non retenues
- Autres : Etat, RATP, la Poste, Education nationale, copropriétés
- Conseil général

PROPOSITIONS CONCERNANT L'INTERIEUR DES LOGEMENTS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ ■ 1. Création d'outils d'expertise et de conseil pour l'adaptation des logements en matière d'économie d'énergie, de qualité sanitaire et environnementale. Un outil utile aux différents partenaires du logement : bailleurs, syndicats, ville, conseil général...	Habitat privé : permanences de Nanterre Habitat Plus. Permanence de l'Espace infos énergie, gratuit, sur rendez-vous à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2009 pour tout public. Travail en collaboration avec la ville. Actions des bailleurs (citémag, etc.).		
■ 2. Sensibilisation des habitants aux gestes d'économie d'énergie (eau, électricité, traitement des déchets).	Dans le cadre du Plan Climat Territorial (PCT) : actions de communication proposées par la Mission écologie urbaine et le service énergie de la ville.		
■ 3. Améliorer la qualité des interventions techniques dans les logements.	Permanence du Relais infos énergie, gratuit, ouvert à tout public (horaires sur <a href="http://www.nanterre.fr">www.nanterre.fr</a> ).		
■ 4. Améliorer la communication et l'information. Inventer d'autres formes que les supports écrits pour répondre aux problèmes de lecture rencontrés par une partie de la population du quartier.			Action qui relève uniquement de la compétence du bailleur.
■ 5. Editer et diffuser régulièrement un guide relatif à l'entretien des logements, notamment entre ce qui relève du bailleur et ce qui relève du locataire.			Peut être pris éventuellement en compte dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (périmètre expérimental concernant les tours Aillaud et les bâtiments Egalité et Fraternité dès l'automne 2009). Action qui relève de la compétence du bailleur.
■ 6. Informer régulièrement les habitants-locataires sur les modes d'habiter (ventilation, chauffage...).	Dans le cadre du Plan climat territorial : actions de communication proposées par la Mission écologie urbaine et le service énergie de la ville.		
■ 7. Lister les associations de locataires du quartier du Parc et contribuer à une meilleure connaissance de ces associations.	Des outils existent : guide des associations et le site de la ville : ( <a href="http://www.nanterre.fr">www.nanterre.fr</a> ).		

PROPOSITIONS CONCERNANT LES RÉHABILITATIONS À MOYEN TERME	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ 8. Achever les programmes de changement des fenêtres aux tours Aillaud.	Action qui relève uniquement de la compétence du bailleur. Concernant l'OPDHLM un programme de réhabilitation des fenêtres est engagé, mais pas de remplacement en tant que tel. Une 2 <sup>e</sup> tranche de travaux reste à faire en raison d'appel d'offres infructueux.		
■ 9. Encourager les locataires à changer les joints des portes d'appartement afin d'améliorer l'isolation phonique (tours Aillaud).			Action qui relève uniquement de la compétence du bailleur.
■ 10. Informer régulièrement les locataires sur les plannings de mise en œuvre des travaux afin de garder le fil du projet (dates de début et de fin des travaux).			Action qui relève uniquement de la compétence du bailleur.
■ ■ ■ 11. Optimiser l'espace des logements (exemple : sens d'ouverture des portes).	Dans le cadre des constructions neuves, suivi de l'ensemble des permis de construire par le service de l'urbanisme opérationnel, et donc de la qualité des logements : espaces de circulation, orientations des logements, tailles des espaces à vivre, présence de locaux de rangement, présence de locaux collectifs pratiques...		
■ ■ 12. Mieux coordonner les programmes de réhabilitation des différents bailleurs en particulier lorsqu'ils sont propriétaires sur un même site.			Le principe d'une coordination inter-bailleurs associée à la ville concernant la gestion des espaces communs intérieurs et extérieurs a été acté. Dénommée « gestion urbaine de proximité », elle est initiée sur le secteur Aillaud et doit être opérationnelle à l'automne 2009.

PROPOSITIONS SUR LE LOGEMENT DU FUTUR :	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ 13. Tenir compte de l'ancienneté des logements et donc du coût important de leur adaptation.			Pris en compte dans le projet de renouvellement urbain.
■ 14. Intégrer les techniques modernes de gestion à distance du logement (domotique).			Le coût de la construction ne cesse d'augmenter. La domotique nécessite un investissement important alors que les ressources des bailleurs et des accédants sont limitées. Action qui pourrait être conduite après estimation du surcoût des installations de domotique. Répercussions sur le financement des logements à prévoir.
■ ■ 15. Concevoir des logements fonctionnels et suffisamment dotés en espaces de rangement.	Dans le cadre des constructions neuves, suivi de l'ensemble des permis de construire, et donc de la qualité des logements : espaces de circulation, orientations des logements, tailles des espaces à vivre, présence de locaux de rangement, présence de locaux collectifs pratiques...		
■ ■ 16. Favoriser la création de logements économes en eau et en énergie.	Hors secteur d'aménagement : existence de cahiers de recommandations techniques à l'usage des promoteurs et architectes, remis par le service habitat et discuté avec les pétitionnaires d'un permis de construire. En secteur d'aménagement : s'ajoute le cahier des charges EPA Seine-Arche. Evaluation des performances énergétiques des nouveaux programmes d'immobilier résidentiel par le service énergie.		
■ 17. Revisiter les modes d'habitat conçus par certains concepteurs (Le Corbusier, H. Sellier...).			Actuellement, aucune recherche n'est élaborée sur les nouveaux modes d'habitat. Seuls les nouveaux modes d'habiter, qui intègrent le développement durable, sont étudiés. Réflexion à intégrer dans le cadre de l'élaboration de scénarii d'évolution du quartier du Parc dans la dimension logement avec un spécialiste des questions d'habitat, G. le Bihan.

■ ■ 18. Loger chacun en fonction de ses besoins et placer l'habitant au cœur du logement.	Evaluation du Plan local habitat adopté en 2005 à mettre en œuvre et élaboration de nouveaux axes d'actions logement, 2010-2015.		
■ ■ 19. Développer la verdure à l'intérieur des logements.	La dimension paysagère est intégrée au projet urbain en cours d'élaboration. L'intérieur du logement relève en revanche du locataire ou du propriétaire.		
<b>PROPOSITIONS SUR LES LOGEMENTS ADAPTÉS</b>	<b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b>	<b>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b>	<b>PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>
■ ■ 20. Faire appel à des associations de handicapés pour travailler à une adaptation réelle et réussie des logements.	Dans le parc privé : Nanterre Habitat Plus assure ce conseil. Dans le parc social : la direction de l'habitat, en lien avec la Mission handicap de la ville et l'APF, donne des préconisations de mises aux normes.		
■ ■ 21. Faciliter l'insertion par le logement de personnes handicapées grâce à un accompagnement médico-social des handicapés dans leur logement et grâce à l'insertion de logements adaptés dans les ensembles résidentiels ordinaires.	Travail en cours sur l'accessibilité des halls (commission accessibilité logement). Concernant le suivi médico-social des personnes handicapées dans des logements standardisés, il est nécessaire de s'adresser au corps médical.		
■ ■ 22. Envisager l'insertion des handicapés au-delà du cadre du logement et adapter l'environnement (parties communes, espaces extérieurs, espace public).	Loi de février 2005 : mise en place d'une commission municipale handicap dont un des objectifs est la mise aux normes d'accessibilité des espaces publics.		
■ 23. Trouver des solutions sur la question du logement pour les handicapés psychiques.			Relève d'une politique publique de santé.
■ 24. Créer un service de véhicules pour les habitants qui ne peuvent se rendre par leurs propres moyens chez le médecin.			Relève du conseil général.
■ 25. Entretien des ascenseurs (maintenance) et améliorer l'accessibilité (marches) non seulement pour les handicapés, mais également et surtout pour la qualité de vie de tous.			Relève de la compétence des bailleurs.

PROPOSITIONS SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ 26. Lister et diffuser l'information sur les services compétents susceptibles de répondre précisément aux problèmes de logement dans la mesure où de nombreux dispositifs existent déjà.	Réalisation bi-annuelle du guide de Nanterre et mise en place du centre d'appel de la ville qui devrait, à terme, orienter les personnes vers les bons services.	Des permanences existent sur l'ensemble des problématiques liées à l'habitat. Un travail est en cours entre le centre social et le service habitat pour optimiser cette information.	
■ 27. Mettre en place un point d'accès au droit général (par exemple au centre social), traitant en particulier de l'accès au logement.		Plusieurs lieux d'accès au droit existent sur le quartier. Un travail est en cours pour rendre plus visible leur action (plaquette d'information, actions communes).	
■ ■ 28. Construire des logements, notamment des T5 et T6, pour les grandes familles.	Cahier de recommandations techniques.		Poursuivre le suivi des cahiers de recommandations techniques. Bilan des constructions neuves réalisé annuellement. Cela peut figurer dans les objectifs du projet de renouvellement urbain et social afin de mieux répondre aux besoins des familles en termes d'habitat.
■ 29. Inciter à la création de locaux communs résidentiels dédiés aux associations locales, notamment les associations de locataires.			Cette réflexion peut être intégrée dans la démarche plus globale liée aux équipements publics de proximité dans le cadre du programme de rénovation urbaine et sociale. Questions préalables : quelle est l'occupation des LCR existants ? N'est-il pas possible de mutualiser ces espaces ?
■ ■ 30. Créer une charte inter-partenaire qui garantisse l'accompagnement individuel et familial au logement.			Peut être pris éventuellement en compte dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (périmètre expérimental concernant les tours Aillaud et les bâtiments Egalité et Fraternité dès l'automne 2009).
■ ■ 31. Créer une régie de quartier.			Une étude de faisabilité est en cours. Les résultats seront connus fin 2009.

PROPOSITIONS SUR L'INSERTION PAR LE LOGEMENT	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ ■ 32. Créer des logements d'hébergement temporaire, de type foyers de jeunes travailleurs par exemple et des logements-passerelle.	Mixité recherchée dans tous les programmes neufs. Mixité sociale garantie avec 40 % de logement sociaux dans tous programmes de + 1200 m <sup>2</sup> SHON (SHON : surfaces aménageables) et typologie variée de logements (T1, T2). Ces choix entraînent de fait une mixité intergénérationnelle.	Poursuivre la mixité sociale dans tous les programmes neufs dans le cadre du projet urbain (nouvelles constructions éventuelles) et respect des 40% de logements sociaux du Plan local d'urbanisme.	
■ ■ 33. Créer une offre de logements associant jeunes et anciens avec des systèmes de solidarité et d'entraide (sans que cela constitue un frein pour l'accès au logement normal pour les jeunes salariés).	Mixité recherchée dans tous les programmes neufs. Mixité sociale avec 40 % de logements sociaux dans tous programmes de + 1200 m <sup>2</sup> SHON et typologie variée de logements. Ces choix entraînent de fait une mixité intergénérationnelle.		
PROPOSITIONS DE L'ATELIER SUR LES LOYERS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ 34. Encadrer l'augmentation des loyers dans le cadre d'une politique nationale.	Plusieurs interventions de Jacqueline Fraysse, députée, de Patrick Jarry, maire de Nanterre, et des communes voisines ont été faites à ce sujet.		Relève d'une politique nationale.
PROPOSITIONS DE L'ATELIER SUR L'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS ET DES PARTIES COMMUNES	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ ■ 35. Assurer une meilleure coordination entre les deux offices.			Peut être pris éventuellement en compte dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (périmètre expérimental concernant les tours Aillaud et les bâtiments Egalité et Fraternité dès l'automne 2009).
■ 36. Mettre en service immédiatement les digicodes aux tours Aillaud.		Action en cours mais problèmes techniques sur l'IGH 17 Arlequin.	

■ ■ 37. Rechercher des solutions et fermer tous les accès afin d'éviter les squats de jeunes dans les halls d'entrée et déployer les moyens humains, techniques et financiers pour maintenir les systèmes de contrôle d'accès en bon état.			Pris en compte dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (périmètre expérimental concernant les tours Aillaud et les bâtiments Egalité et Fraternité dès l'automne 2009).
■ 38. Exiger la propreté des parties communes dans les bâtiments Egalité et Fraternité.			Relève de la compétence des bailleurs. A prendre en compte dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (périmètre expérimental concernant les tours Aillaud et les bâtiments Egalité et Fraternité dès l'automne 2009).
<b>LES PROPOSITIONS SUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ</b>	<b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b>	<b>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b>	<b>PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>
■ 39. Favoriser la rencontre d'habitants de conditions sociales différentes en diversifiant l'offre d'habitat.	Disposition du Plan local d'urbanisme : 40 % de logements sociaux dans toutes opérations de plus de 1200 m <sup>2</sup> SHON (soit +/-15 lgts ) et développement de l'accession encadrée.		
■ 40. Favoriser la mobilité et le parcours résidentiel des habitants du quartier du Parc. Pour ceux qui le peuvent, passer d'un logement social à l'acquisition d'une propriété et libérer ainsi un logement social (remettre de la fluidité dans le marché du logement).	Réalisation de programmes en accession encadrée sur le territoire communal et notamment dans le cadre du projet Seine-Arche.		
■ 41. Refluidifier le marché du logement.	Réalisation de programmes en accession encadrée sur le territoire communal et notamment dans le cadre du projet Seine-Arche.		
■ 42. Rechercher des solutions alternatives pour favoriser l'accès à la propriété des familles modestes.	Réalisation de programmes en accession encadrée sur le territoire communal et notamment dans le cadre du projet Seine-Arche.		

<p>■ 43. Deux points de vue s'opposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Permettre une acquisition très sociale de logements sociaux, à certaines conditions de ressources et d'ancienneté dans le logement, pour que certains locataires puissent en bénéficier.</li> <li>- Défendre coûte que coûte le logement social dans un contexte global où de nombreuses menaces pèsent sur lui (pénurie du logement locatif social).</li> </ul> <p>L'ensemble de l'atelier est d'accord sur la nécessité de rechercher des solutions alternatives en vue de favoriser les modes d'accès à la propriété des familles modestes.</p>	<p>La ville n'est pas favorable à la vente de logements sociaux.</p> <p>Le choix de la majorité municipale est de maintenir une offre de qualité des logements sociaux. Ce choix s'inscrit dans une volonté de garantir une mixité d'offre de logement.</p> <p>La location dans le logement social doit demeurer une offre au même titre que l'accession à la propriété encadrée.</p>		
<p><b>PROPOSITIONS CONCERNANT LES DEMOLITIONS-RECONSTRUCTIONS</b></p>	<p><b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b></p>	<p><b>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b></p>	<p><b>PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES</b></p>
<p>■ 44. Concerter les habitants sur la question des démolitions.</p>	<p>Volonté affirmée par la ville d'inscrire l'ensemble des projets de renouvellement urbain des quartiers dans un processus de concertation.</p>		
<p>■ 45. Achever l'intégralité des travaux entrepris par les bailleurs.</p>			<p>Relève de la compétence des bailleurs.</p>
<p>■ ■ 46. Identifier les immeubles en mauvais état.</p>		<p>Elaboration en cours de conventions avec les quatre principaux bailleurs. Un diagnostic de l'état du patrimoine se poursuit dans le cadre de l'étude urbaine (sur des sites identifiés comme prioritaires : tours Aillaud, Fontenelles, Egalité Fraternité). Un travail qui nécessite un partenariat étroit avec les bailleurs.</p>	



## ATELIER VIE DE QUARTIER : POINT D'ÉTAPE DES 72 PROPOSITIONS

Une trentaine de propositions relevant des services de la ville :

- Une dizaine de propositions ont déjà une réponse ou sont en cours de réalisation.
- Une vingtaine de propositions nécessitent des études spécifiques ou un travail à plus long terme.

Une vingtaine de propositions demandent un travail partenarial entre la ville et les associations du quartier.

Une dizaine de propositions relèvent soit de l'investissement des associations, soit d'un travail particulier entre l'Établissement public d'aménagement Seine-Arche et la ville, soit de la compétence des bailleurs.

D'autres propositions relèvent de la compétence du conseil général, de la Poste et de la RATP.

Certaines propositions ne peuvent être traitées.

(soit elles dépendent de choix politiques nationaux, soit elles ne rentrent pas dans le cadre de la politique menée par la municipalité).

PROPOSITIONS SUR LES EQUIPEMENTS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE REALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ 1. Mettre à disposition des jeunes une salle pour se retrouver, dialoguer et organiser des événements. Agrandir et rénover l'antenne jeunesse du quartier du Parc.			Réflexions en cours au service jeunesse pour l'éventuelle occupation d'un local (avenue Picasso). L'objectif serait d'y développer des actions en direction de la jeunesse mutualisées avec d'autres services dont la ludothèque du quartier. Une note de faisabilité technique et financière est en cours d'élaboration.
■ 2. Développer à Nanterre des équipements pour se divertir, tels qu'un bistrot, un lieu convivial, un bowling et une patinoire.			Proposition à étudier dans le cadre du projet urbain pour améliorer l'offre de services en direction des différents usagers du quartier (habitants, salariés, visiteurs). La réflexion sur le devenir de l'ancienne école d'architecture s'inscrit dans cette perspective.
■ 3. Installer des lieux de convivialité sur les Terrasses de Seine-Arche.			Idem.
■ 4. Réfléchir à la création d'un espace au Champ-aux-Melles.			Idem.
■ 5. Créer des terrains de proximité (aires de jeux, aires de sport) en dehors du parc André-Malraux.			Idem.
■ 6. Compléter et diversifier l'offre de jeux sur le terrain rue de la Paix.		Rénovation d'une aire de jeux, rue de la paix (secteur OMHLM) en septembre 2008.	
■ 7. Créer un équipement sportif dans le parc André-Malraux.	Relève de la compétence du conseil général.		Ces propositions ont été transmises au conseil général en vue de possibles aménagements à l'intérieur du parc et de la nécessité d'améliorer les cheminements piétons à travers le parc.

■ ■ 8. Restaurer et valoriser l'ancienne école d'architecture (surtout ne pas la raser).			Démarche en cours pour l'acquisition du bâtiment de l'école d'architecture. Suite à une rencontre entre le préfet et le maire, la ville a obtenu de l'Etat de pouvoir lui soumettre un projet en juillet 2009.
■ 9. Construire un gymnase supplémentaire.			Proposition à étudier dans le cadre du projet urbain pour améliorer l'offre de services en direction des différents usagers du quartier (habitants, salariés, visiteurs).
■ ■ 10. Mettre en place des équipements éphémères.			Projet d'animation des Terrasses en cours de réflexion avec l'EPA Seine-Arche.
■ 11. Construire une nouvelle bibliothèque et faire passer le bibliobus dans le Parc-Nord.	Il existe un arrêt du bibliobus rue des Trois-Fontanot, au Parc-Nord (devant l'INPI) un mardi sur deux de 12h30 à 14h. Renseignements au 39 92 ou sur <a href="http://www.nanterre.fr">www.nanterre.fr</a>		Les scénarii d'évolution prennent en compte la nécessaire amélioration de l'offre de services en direction des différents usagers du quartier (habitants, salariés, visiteurs), en commerces, équipements publics, services privés. Le manque de place et le positionnement de la médiathèque ont été identifiés comme problématiques.
■ 12. Réduire le déséquilibre d'équipements et de services entre le Parc-Nord et le Parc-Sud.			Le travail autour de l'animation des Terrasses intègre ces problématiques.
■ 13. Ouvrir un deuxième centre de santé.	Un centre de santé a permis d'augmenter l'offre de soins existante dans le quartier.		Une étude a été réalisée dont les conclusions vont dans le sens de la création de cabinets « regroupés ». Cette proposition est-elle attractive pour des professionnels de santé libéraux ?
■ 14. Intégrer l'hétérogénéité du quartier.			Cela est pris en compte dans le travail des urbanistes concernant les scénarii d'évolution.

PROPOSITIONS SUR LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
<p>■ 15. Donner au centre social, culturel et de santé les moyens humains de fonctionner à la hauteur de l'équipement.</p>		<p>Le centre social et culturel du quartier du Parc dispose d'un soutien de la ville très actif. La subvention d'équilibre de la commune en 2007 s'élevait à 155 379 euros, soit un niveau supérieur à celui consenti aux centres sociaux associatifs. Cet effort particulier est lié au secteur d'intervention plus vaste (quartier de plus de 20 000 habitants). Deux postes d'animateur ont été créés pour renforcer l'équipe ce qui donne au centre social et culturel les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet d'équipement partagé, le centre social et culturel a pour mission de développer les coopérations et les actions avec l'ensemble des acteurs du quartier et le souci de trouver un bon équilibre entre la mobilisation des moyens de la ville et ceux des autres acteurs du quartier.</p>	
<p>■ 16. Faciliter et encourager le bénévolat des habitants du quartier.</p>	<p>Une bourse au bénévolat existe sur le site de la ville <a href="http://www.nanterre.fr">www.nanterre.fr</a></p>		
<p>■ ■ 17. Créer des murs d'expression.</p>			<p>Les démarches faites dans ce sens auprès des bailleurs sociaux pour des autorisations d'interventions graphiques sont restées infructueuses. La direction du développement culturel (DDC) de la ville travaille à la mise en place de résidence d'artistes pour la rentrée 2009.</p>

<p>■ ■ 18. Accompagner les habitants dans des lieux ou manifestations culturelles.</p>	<p>En 2007, le centre social et culturel du quartier du Parc a organisé 45 sorties culturelles auxquelles 558 habitants du quartier ont participé. L'objectif du centre social est de permettre aux habitants d'accéder à la culture en suscitant l'envie, en les accompagnant, en discutant de ce que l'on a vu, et cela à un tarif très abordable.</p> <p>Les réponses existent donc grâce au centre social et culturel du quartier du Parc. De plus, l'Espace accueil insertion a développé jusqu'à présent ce type d'initiatives culturelles pour les bénéficiaires du RSA dont il assure l'accompagnement social. La ville propose en outre des passeports-découvertes pour des spectacles à coûts réduits.</p>		
<p>■ 19. Réserver des créneaux horaires en libre accès au stade Jean-Guimier et aux autres stades.</p>			<p>L'offre d'activités s'est étoffée avec, notamment, le développement de la vie associative et de l'action sociale. Il convient de faire le point aujourd'hui sur l'état de l'offre sur ce territoire et d'identifier les domaines où l'offre est à développer.</p>
<p>■ 20. Développer l'accès au multimédia et aux nouvelles technologies.</p>	<p>Une offre existe sur le quartier proposée par les différentes associations ou services municipaux.</p>		<p>Idem.</p>
<p>■ ■ 21. Proposer des ateliers thématiques aux parents pour qu'ils puissent sortir de leur routine.</p>	<p>Le centre social et culturel du quartier du Parc comptait 1 222 participants différents (758 familles) à ses activités, en 2008. Les activités qu'il propose sont ouvertes à tous les habitants du quartier.</p> <p>Il organise de nombreux ateliers : esthétique, relaxation, gymnastique douce, jogging, gymnastique d'entretien, prévention santé, couture, broderie, aquarelle, vannerie, mur d'image, création d'objets à partir de matériel de récupération, théâtre, atelier d'écriture, sensibilisation aux sciences et techniques, préparation de la fête de quartier. Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres activités peuvent être organisées selon la demande. Les réponses existent donc déjà au centre social et culturel du quartier du Parc et dans d'autres structures.</p>		
<p>■ ■ 22. Permettre aux parents de discuter des questions éducatives.</p>			<p>Actions inscrites dans le cadre du réseau parentalité qui regroupe l'ensemble des acteurs mobilisés en direction des familles.</p>

■ 23. Développer des spectacles à domicile.	La direction du développement culturel développe différentes actions dans les quartiers, notamment avec des artistes de Nanterre et autour des spectacles de la Maison de la musique.		
■ 24. Envisager l'installation d'un Magic Mirror (cirque en bois) pour le trentenaire du Théâtre par le Bas.		Proposition réalisée. La forme initiale a évolué, le théâtre a fêté ses 30 ans au théâtre Nanterre-Amandiers et à l'espace Gorki à l'automne 2008.	
■ 25. Favoriser l'installation d'artistes en résidence dans le quartier.		Un artiste sera en résidence dans le quartier en 2010.	
■ 26. Renforcer les échanges et le dialogue entre les jeunes du quartier et la police, de façon régulière.			A intégrer dans le cadre des actions jeunesse de la ville.
■ ■ 27. Créer des activités sportives à la carte le week-end.			Il y a une offre en direction des différents publics qui s'est étoffée avec notamment l'ouverture du nouveau centre social et culturel, le développement de la vie associative et de l'action sociale dans des domaines aussi variés que l'accès au droit, les loisirs pour tous publics, l'accompagnement vers la formation et l'emploi. Il convient de faire le point aujourd'hui sur l'état de l'offre sur ce territoire et d'identifier les domaines où l'offre reste à développer.
■ ■ 28. Ouvrir des lieux de convivialité.			Proposition à étudier dans le cadre du projet urbain pour améliorer l'offre de services en direction des différents usagers du quartier (habitants, salariés, visiteurs). La réflexion autour de l'ancienne école d'architecture intègre ces besoins.

PROPOSITIONS SUR LA DIFFUSION ET LA CIRCULATION DE L'INFORMATION	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	ACTIONS RÉALISÉES	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ ■ 29. Améliorer la visibilité des activités proposées dans le quartier. Développer le travail en réseau et entre partenaires.	Aide à la reprographie. Affichage dans les arrêts de bus. Journaux électroniques d'information. Le magazine municipal <i>Nanterre Info</i> . Annuaire des associations. Plus d'informations sur <a href="http://www.nanterre.fr">www.nanterre.fr</a>	Les associations sont un atout fort du quartier. Le travail en réseau et en synergie se concrétise, surtout pendant les vacances scolaires, par des propositions d'activités pour les habitants du quartier.	
■ ■ 30. Diffuser l'information dans les lieux fréquentés par les jeunes.			Une réflexion peut être menée pour améliorer et optimiser la communication. Le programme municipal évoque un site plus interactif et participatif. Il est à rappeler que les moyens de la ville en terme de communication ont des limites.
■ 31. Créer un journal destiné aux jeunes du quartier sur les activités sportives, sociales et culturelles.	A chaque période de vacances scolaires, un programme d'activités est diffusé dans toutes les boîtes aux lettres du quartier.		Une réflexion peut être menée pour améliorer et optimiser la communication. Le programme municipal évoque un site plus interactif et participatif. Il est à rappeler que les moyens de la ville en terme de communication ont des limites.
■ ■ 32. Développer le travail en réseau des partenaires.	Plusieurs réseaux existent déjà sur le quartier : parentalité, jeunesse, accès au droit...		
PROPOSITIONS SUR LE COMMERCE DE DÉTAIL	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	ACTIONS RÉALISÉES	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ 33. Favoriser l'implantation commerciale sur l'ensemble du quartier du Parc.			Une programmation de commerces, restauration, services, équipements publics est prévue sur les terrasses 12 à 17.

<p>■ 34. Impliquer la ville dans le développement du commerce (action sur les locaux commerciaux).</p>			<p>Lors du conseil municipal du 24/04/2007, la ville a défini deux périmètres de sauvegarde du commerce de proximité dans le Parc-Nord et le Parc-Sud au sein desquels le droit de préemption des fonds de commerce peut s'opérer. Néanmoins, la ville devra redélibérer pour se mettre en conformité avec les décrets de 2008. L'instauration du périmètre est utile pour que la ville soit informée des mutations commerciales, puisqu'à l'intérieur du périmètre toute mutation de fonds de commerce est déclarée à la ville. Néanmoins, la préemption devra être réservée aux emplacements très stratégiques car elle est juridiquement fragile. Les possibilités de recours sont nombreuses. La ville peut également préempter des murs commerciaux. Dans ce cadre, il s'agit de préemption classique (exemple des locaux Picasso). Néanmoins, les démarches de recommercialisation sont lourdes et longues : remise en état des locaux, lourdeur de la gestion locative...</p>
<p>■ 35. Favoriser la concurrence entre les commerçants.</p>			<p>La ville n'a pas la maîtrise de l'implantation des commerces.</p>
<p>PROPOSITIONS SUR LES MARCHÉS</p>	<p>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</p>	<p>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</p>	<p>PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES</p>
<p>■ 36. Déplacer le jour de marché au samedi au Parc-Nord.</p>			<p>Le fonctionnement du marché installé sur l'esplanade Charles-de-Gaulle est très lié à la présence des salariés des entreprises voisines. La concertation sera poursuivie avec les commerçants pour examiner avec eux l'intérêt et la faisabilité d'une ouverture un autre jour en plus de l'ouverture du vendredi.</p>

■ 37. Renforcer la diversité des produits sur les marchés.			Les commissions des marchés qui ont lieu à l'hôtel de ville en présence du concessionnaire du marché, ont pour but d'étudier les demandes d'installation. Ces dernières sont déjà évaluées dans une optique de renforcement du commerce alimentaire et d'une plus grande diversité des produits. Toutefois, l'action de la ville sur ces questions est dépendante des demandes d'installation.
■ 38. Développer le commerce alimentaire sur les marchés du Parc-Nord et de l'avenue Picasso			Idem.
<b>PROPOSITIONS SUR LES MOYENNES SURFACES</b>	<b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b>	<b>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b>	<b>PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>
■ 39. Réhabiliter le centre commercial des Fontenelles.			Relève de la compétence de l'office départemental. Une réflexion est menée concernant les surfaces commerciales du Parc Sud (centre commercial des Fontenelles, Carrefour Market, le linéaire Picasso...). Des propositions devraient en découler à moyen terme. En attendant, il est absolument nécessaire que le centre commercial des Fontenelles soit maintenu dans un état correct de fonctionnement. Dans le cadre des relations avec l'Office départemental HLM, la ville intervient et interviendra pour que soit assuré l'entretien et les travaux de maintenance propre à garantir la sécurité et un accueil acceptable pour les Nanterriens.
■ ■ 40. Proposer plus régulièrement des animations dans le centre commercial des Fontenelles.		La ville de Nanterre se porte partenaire de toute initiative du centre commercial (ex : journée nationale du commerce de proximité en octobre 2008). Il est à noter qu'il n'y a plus d'associations de commerçants aux Fontenelles.	
■ ■ 41. Mettre en place une coopérative d'achat (type Ferme du Spahi à Argenteuil).	Il existe un lieu de distribution au Parc-Nord, AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne).		Ce type de projet peut d'ores et déjà être étudié par la ville, mais cela présuppose que des porteurs de projets soient à l'initiative de telles actions.

■ 42. Développer la concurrence entre les moyennes surfaces.			Il ya déjà plusieurs moyennes surfaces sur le quartier (Champion, Franprix, ED), et également le pôle de la Défense. Il n'est pas possible d'intervenir sur la concurrence entre des enseignes privés.
<b>PROPOSITIONS SUR LES ASSOCIATIONS</b>	<b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b>	<b>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b>	<b>PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>
■ 43. Développer le partenariat et le travail en réseau entre les associations.	Mutualisation, regroupement, mise en réseau, synergie sont des objectifs majeurs du secteur de la vie associative de la ville et sont présents dans toutes ses actions. Cela repose aussi sur l'initiative et la volonté des associations.		
■ 44. Multiplier et valoriser les temps forts organisés par les structures associatives.	Des initiatives de ce type sont déjà proposées par la ville et par les associations. Le comité de vie Gorki, regroupant une vingtaine d'associations et des habitants porteurs de projet, est conçu autour de cet objectif participatif.		
■ 45. Revoir la localisation des panneaux d'affichage libre.			A étudier dans le cadre du programme ordinaire de travaux.
■ 46. Créer un outil présentant la planification des structures associatives (une plaquette distribuée toutes boites par exemple).			Cette initiative fort intéressante ne peut être portée que par les associations qui souhaitent partager cet objectif.

■ ■ 47. Adapter les modes de communication aux publics visés.			Une réflexion peut être menée pour améliorer et optimiser la communication. Le programme municipal évoque un site plus interactif et participatif. Il est à rappeler que les moyens de la ville en terme de communication ont des limites.
■ ■ 48. Développer un pôle de centralité informatique pour faire circuler l'information via le multimédia.	Cette offre existe via le réseau d'acteurs multimédia qui œuvre dans le quartier. Une réponse plus globale est proposée par le Cyber, espace multimédia qui coordonne le réseau regroupant l'ensemble des acteurs multimédia de la ville.		
■ ■ 49. Favoriser le regroupement des associations pour optimiser l'offre logistique de la ville (regroupement d'associations travaillant sur des thèmes communs).	Mutualisation, regroupement, mise en réseau, synergie sont des objectifs majeurs du secteur de la vie associative et sont présents dans toutes ses actions. Cette démarche repose aussi sur l'initiative et la volonté des associations.		
<b>PROPOSITIONS SUR LES FÊTES</b>	<b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b>	<b>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b>	<b>PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>
■ ■ 50. Renforcer les manifestations dans l'ensemble du quartier du Parc en associant davantage les associations.	Des initiatives de ce type sont déjà proposées par la ville et par les associations. Le comité de vie Gorki, regroupant une vingtaine d'associations et des habitants porteurs de projet, est conçu autour de cet objectif participatif.		Une offre s'est étoffée avec notamment l'ouverture du nouveau centre social et culturel, le développement de la vie associative et de l'action sociale dans des domaines aussi variés que l'accès au droit, les loisirs pour tous publics, l'accompagnement vers la formation et l'emploi. Il convient de faire le point aujourd'hui sur l'état de l'offre et d'identifier les domaines où l'offre reste à développer.

PROPOSITIONS SUR LES SALLES	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
<p>■ 51. Mutualisation d'associations au sein de même locaux à des horaires différents. Identifier les lieux les mieux adaptés.</p>	<p>C'est le cas pour la gestion des salles municipales. Au-delà, la ville est incitatrice mais cela relève de la volonté et de l'initiative des associations.</p>		
<p>■ 52. Mettre à disposition des habitants de Nanterre un local municipal pour l'organisation d'événements personnels (anniversaire, mariage).</p>	<p>Au-delà d'espaces gérés par des entreprises (ciné-art, studio Jenny), un lieu existe déjà dans le quartier : l'espace Chevreul. Le choix municipal est de privilégier le prêt de salle aux associations plutôt qu'aux particuliers.</p>		
<p>■ 53. Créer un espace dédié aux habitants et aux associations. Cet espace serait un lieu de rencontre intergénérationnel avec des horaires communs et des horaires partagés (l'école d'architecture par exemple).</p>			<p>Cette demande a été intégrée à la réflexion portant sur le devenir de l'école d'architecture.</p>

PROPOSITIONS SUR LES ACTIVITÉS POUR LES SENIORS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
<p>■ ■ 54. Constituer un groupe regroupant jeunes, adultes et seniors pour travailler sur un programme d'activités commun à ces tranches d'âges, ce qui permettrait aux différentes générations de se rencontrer.</p>			<p>Une offre en direction des différents publics s'est étoffée avec notamment le développement de la vie associative et de l'action sociale, dans des domaines aussi variés que l'accès au droit, les loisirs pour tous publics, l'accompagnement vers la formation et l'emploi, le club des seniors. Mais ces initiatives semblent souffrir d'un déficit de communication. Il convient de faire le point aujourd'hui sur l'état de l'offre sur ce territoire d'identifier les domaines où l'offre est à développer et d'étudier les moyens de mieux communiquer sur l'existant.</p>
<p>■ ■ 55. Organiser des activités attirant toutes les tranches d'âge pour favoriser les rencontres intergénérationnelles (un loto par exemple).</p>	<p>Régulièrement, des initiatives de ce type sont mises en place par le centre social et les associations.</p>		<p>Idem.</p>
<p>■ ■ 56. Mobiliser les habitants en s'appuyant sur les structures rayonnant sur l'ensemble du quartier.</p>	<p>Régulièrement, des associations, des services municipaux travaillent sur des événements fédérateurs.</p>		
<p>■ ■ 57. Proposer des activités avec les seniors à l'antenne jeunesse. A l'inverse, proposer des activités avec les jeunes dans les structures accueillant les seniors.</p>			<p>Une offre en direction des différents publics s'est étoffée avec notamment le développement de la vie associative et de l'action sociale, dans des domaines aussi variés que l'accès au droit, les loisirs pour tous publics, l'accompagnement vers la formation et l'emploi, le club des seniors. Mais ces initiatives semblent souffrir d'un déficit de communication. Il convient de faire le point aujourd'hui sur l'état de l'offre de ce territoire et d'identifier les domaines où l'offre est à développer.</p>

PROPOSITIONS DE SERVICES POUR LES SENIORS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
<p>■ ■ 58. Permettre l'accès des seniors aux nouvelles technologies en développant les services entre générations. Par exemple, l'aide à l'informatique par les jeunes pour les seniors.</p>		<p>L'accès aux nouvelles technologies fait l'objet d'une demande très forte de la part des seniors. Le Club amitié et loisirs des seniors a déjà commencé à prendre en compte ces demandes et à y répondre. En partenariat avec le Cyber, depuis 2005, une fois tous les 15 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation à l'informatique (Word, Excel, Internet),</li> <li>- Stages : utilisation de Publisher, montage photos, vidéos...</li> </ul> <p>En partenariat avec le centre social La Traverse, une demi-journée par semaine, mise à disposition des locaux et du matériel. Deux adhérents du Club proposent d'initier les nouveaux adhérents. En projet : ouverture d'un atelier informatique à la Maison du Chemin-de-l'Ile, début 2009.</p>	<p>Une offre en direction des différents publics s'est étoffée avec notamment l'ouverture du nouveau centre social et culturel, le développement de la vie associative et de l'action sociale dans des domaines aussi variés que l'accès au droit, les loisirs pour tous publics, l'accompagnement vers la formation et l'emploi. Il convient de faire le point aujourd'hui sur l'état de l'offre de ce territoire et d'identifier les domaines où l'offre reste à développer.</p>
<p>■ ■ 59. Créer une base de données de personnes bénévoles, actualisée en permanence, et la mettre à disposition des personnes âgées au sein des mairies de quartier ou de structures spécifiques.</p>	<p>La gestion de ce type de dispositif suppose une organisation conséquente... A ce jour, la ville a mis en place deux actions : une bourse au bénévolat (<a href="http://www.nanterre.fr">www.nanterre.fr</a> ou au service de la vie associative) et le projet SOL. Il consiste à mettre en place une monnaie complémentaire. L'idée est de réunir sur un même support (électronique, carte à puce) les unités de compte SOL (points SOL) acquis dans différents circuits d'échange interconnectés et de mettre en place des mécanismes de solidarité entre différents acteurs.</p> <p>Ce projet permettra en partie de favoriser et de valoriser le bénévolat.</p>		
<p>■ 60. Développer une bourse au bénévolat.</p>	<p>Existe sur le site de la ville, <a href="http://www.nanterre.fr">www.nanterre.fr</a> et depuis 2008 au service de la vie associative.</p>		
<p>■ 61. Travailler avec des enseignes pour la livraison des courses à domicile pour les seniors.</p>			<p>Ce type de projet peut d'ores et déjà être étudié par la ville de Nanterre. Mais cela présuppose que des porteurs de projet soient à l'initiative de telles actions.</p>

PROPOSITIONS SUR LES SERVICES PUBLICS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	ACTIONS RÉALISÉES	PROPOSITIONS NÉCESSITANT DES ÉTUDES OU UN TRAVAIL À PLUS LONG TERME OU LA MOBILISATION DES PARTENAIRES
■ 62. Créer une maison médicale		Le nouveau centre de santé a permis d'augmenter l'offre publique de soins. Concernant l'offre libérale de santé, une étude a été réalisée dont les conclusions vont dans le sens de la création de cabinets « regroupés ». Cette proposition est-elle attractive pour des libéraux ? Sachant qu'ils devraient s'engager à pratiquer des tarifs de secteur 1 et à ne pas refuser la CMU. Par ailleurs, Nanterre ne fait pas partie pour le moment des territoires désignés comme « déserts sanitaires » et pouvant donc bénéficier d'aides à l'installation.	
■ 63. Maintenir l'activité du centre municipal de santé		Réalisée avec la construction du nouveau centre de santé.	
■ 64. Coordonner l'offre libérale			Voir l'argumentaire de la proposition n°62 concernant la santé.
■ 65. Afficher les numéros d'urgence		Existe déjà : site de la ville, guide de la ville.	
■ 66. Externaliser les services basiques courriers, installer des automates dans plusieurs endroits du quartier.			Proposition à étudier dans le cadre du projet urbain pour améliorer l'offre de services en direction des différents usagers du quartier (habitants, salariés, visiteurs) en commerces, équipements publics, services privés. La Poste des Fontenelles a été identifiée comme problématique (manque de place, peu mise en valeur).
■ 67. Développer les services à la hauteur du nombre d'habitants.			Revendication politique.

■ 68. Agrandir la Poste.			Proposition à étudier dans le cadre du projet urbain pour améliorer l'offre de services en direction des différents usagers du quartier (habitants, salariés, visiteurs) en commerces, équipements publics, services privés. La Poste des Fontenelles a été identifiée comme problématique (manque de place, peu mise en valeur). L'amélioration de l'offre de services peut faire partie des objectifs de la charte du 1 <sup>er</sup> semestre 2009 et plus spécifiquement concernant la question de l'antenne des Fontenelles.
■ ■ 69. Mobiliser les habitants.	Suite à la mobilisation d'habitants, des actions de ce type ont déjà eu lieu (en 2005 pour la Poste...)		Doit aussi venir de l'action des habitants.
■ 70. Installer des panneaux d'affichage.			A étudier dans le cadre du projet urbain.
■ 71. Remettre en place et garantir le fonctionnement des panneaux indiquant le temps d'attente des bus.		Relève de la compétence de la RATP.	Signalement à la RATP.
■ 72. Mettre en service une ligne minibus.		Relève de la compétence de la RATP.	Signalement à la RATP.



## ATELIER CADRE DE VIE : POINT D'ÉTAPE DES 74 PROPOSITIONS

Une quarantaine de propositions relèvent des compétences de la ville, une trentaine sont réalisées ou en cours de réalisation, le reste est à étudier.

Une vingtaine de propositions relèvent de la compétence des bailleurs dont 8 nécessitant un partenariat avec la ville ou avec l'Etat.

Une dizaine de propositions relèvent de la compétence du conseil général.

**Quelques propositions ne relèvent pas de la compétence de la ville**

(soit elles dépendent de choix politiques nationaux, soit elles ne rentrent pas dans le cadre de la politique menée par la municipalité)

PROPOSITIONS SUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	ACTIONS À ÉTUDIER
■ 1. Installer un espace piétonnier de qualité (propre, équipé, éclairé) dans l'impasse des Ecoles.		L'impasse des Ecoles est une voie piétonne éclairée et entretenue.	
■ 2. Réaménager le trottoir devant le collège Evariste-Gallois.		L'aménagement a été réalisé. Des chicanes ont été installées en 2009.	
■ 3. Aménager l'angle de la rue des Fontenelles et de la rue de la Paix.		Réalisé.	
■ ■ 4. Revoir l'agencement du parking derrière la tour 17.		Ce parking se situe sur le domaine de l'OMHLM. Proposition retenue dans le cadre du programme ordinaire de travaux 2009, à étudier avec l'OMHLM.	
■ 5. Installer une aire de jeux pour les enfants sur le grand espace au bout de l'allée des Trois-Musiciens (mail Guimier). Délimiter cette aire de jeux pour que ce ne soit pas un WC pour chiens.		Etude de faisabilité prévue dans le cadre du programme de travaux 2009. Visite sur site à prévoir.	
■ 6. Réfléchir à l'aménagement de l'ancienne entrée du collège.		Des barrières ont été installées près du collège. S'il s'agit d'une autre demande, il faut davantage de précisions.	
■ ■ 7. Créer un centre culturel et un espace associatif dans l'ancienne école d'architecture.			Projet pour l'école d'architecture à proposer à l'Etat en juillet 2009.
8. Envisager des solutions techniques ou la verbalisation pour éviter l'occupation irrégulière des places de parking réservées aux handicapés (cité Greuze notamment).		Il n'existe pas de solution technique réglementaire. Il faut signaler ces abus à la Police.	
■ 9. Distinguer nettement les espaces de stockage des containers de l'OMHLM afin qu'ils n'encombrent pas la piste cyclable (par exemple : cité Greuze).		Rappeler à l'OMHLM les horaires et lieux de présentation des bacs et rappeler au collecteur l'obligation de mettre les bacs à l'endroit où ils ont été saisis.	Etudier la possibilité de matérialiser un espace pour la présentation des bacs.

■ 10. Parking du Champion : prévoir une entrée pour les livraisons et une entrée pour les véhicules des locataires.			Ce parking fait partie d'une copropriété, secteur dont la requalification a été identifiée comme prioritaire dans le cadre du projet urbain. Une étude sur ce sujet a été réalisée. Par ailleurs, une démarche auprès des copropriétaires est engagée. Compte tenu de la complexité du foncier et des relations entre copropriétaires, celle-ci peine à aboutir.
■ 11. Réserver les places de stationnement aux locataires dans les parkings résidentiels.			Les offices se disent prêts à examiner les situations en vue de l'adaptation progressive des parkings de surface. Les propositions qui seront issues du projet urbain viseront à mieux qualifier les espaces publics et privés et clarifier les limites, notamment concernant la gestion du stationnement résidentiel.
■ 12. Aménager l'espace devant l'école Pablo-Neruda.			Cet espace se situe dans le domaine du parc départemental donc du conseil général. Il y a nécessité de préciser le besoin.
■ 13. Embellir l'esplanade Charles-de-Gaulle (mais contraintes liées au concepteur).		Il faudrait un peu plus de précisions : embellissement floral ? Arboré ? Voir compte-rendu de la visite sur site faite dans le cadre du comité de suivi.	
■ 14. Prévoir des bancs et des bacs à fleur, allée des Trois-Musiciens.		Etude prévue dans le cadre du programme ordinaire de travaux 2009. Visite à prévoir sur site.	
■ 15. Valoriser et faire connaître le jardin botanique du parc André-Malraux.			Relève de la compétence du conseil général.
■ 16. Construire un colombier dans le parc (ce qui permettrait de récolter les œufs, donc d'éviter la prolifération et de réguler l'espèce).			Relève de la compétence du conseil général.
■ 17. Installer une horloge en haut du totem du parc pour les gens qui font du sport.			Relève de la compétence du conseil général.
■ 18. Remplacer les bornes anti-stationnement par des mobiliers plus jolis et plus humains sur les trottoirs de la rue Allende (Parc-Nord).		Proposition prévue dans le cadre du réaménagement du mobilier urbain de la ville (2009-2010).	

■ 19. Calibrer l'abribus devant le centre commercial des Fontenelles.		Proposition réalisée.	
■ 20. Interdire l'arrêt et le stationnement sur le rond point des Rosiers les jours de marché (le bus ne peut plus passer et les piétons marchent sur la chaussée).		La Police effectue régulièrement des enlèvements rue des Rosiers. Il n'existe pas de solution technique pour empêcher ces stationnements. Signalement à la Police.	
<b>PROPOSITIONS SUR L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC</b>	<b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b>	<b>ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
■ 21. Entretenir les espaces verts (buissons) dans la rue Horace-Vernet. Présence de déchets sauvages et de plots en béton dégradés.		La rue Horace-Vernet, hormis les arbres, ne fait pas partie du bail d'entretien des espaces publics. Seul le passage des Ecoles et le bout attenant de la rue des Ecoles font partis du secteur géré par la ville. De plus, les trottoirs ont été rénovés en 2009.	
■ 22. Remettre en état le parking de la tour 13, allée Fernand-Léger, et revoir l'aménagement du square.			Ces espaces se situent sur le domaine de l'OPHLM. Proposition retenue dans le cadre du programme de travaux 2009.
■ 23. Sécuriser les marches devant l'école Robespierre (problème d'évacuation d'eau en cas de pluie).		Première phase de travaux réalisée en avril 2009 (sol et retenues de terre, placette). Deuxième phase programmée à l'automne/hiver 2009/2010 (plantations).	
■ 24. Réparer le grillage du terrain de foot à côté de l'école Robespierre.		Proposition réalisée.	
■ 25. Gérer les aires de jeux pour qu'elles restent de qualité (la ville en compte plus de 120).	Un contrat d'entretien des jeux existe.	Trois visites, les réparations sur les espaces verts communaux et les squares OMHLM sont effectuées chaque année.	
■ 26. Soigner les espaces extérieurs du centre commercial des Fontenelles (saleté, pelouses dégradées).		Ce parvis n'est pas propriété de la ville mais de l'ODHLM.	

■ 27. Garantir des plantations d'arbres et l'entretien de façon équitable dans tous les quartiers de Nanterre.		La ville s'attache à maintenir sur tout son territoire l'entretien des arbres dont elle a la charge.	
■ ■ 28. Veiller à coordonner l'entretien des espaces lorsque différents propriétaires fonciers sont présents.			A prendre en compte dans la gestion urbaine de proximité (périmètre expérimental concernant les tours Aillaud et les bâtiments Egalité et Fraternité dès l'automne 2009).
■ 29. Remettre à niveau et en état le terrain de sport de la rue de la Liberté.		Mise en sécurité prévue en 2009.	
■ 30. Restaurer l'escalier menant de la Poste au centre commercial des Fontenelles (passage unique).		Solliciter l'OPDHLM pour qu'il intervienne sur l'escalier dont il a la propriété.	
■ ■ 31. Agir au niveau des écoles pour que les enfants respectent mieux leur environnement, les espaces verts.		Relève de la compétence de l'Education nationale et des parents. Cependant, la mission Ecologie urbaine et la direction de l'enseignement travaillent en lien avec les écoles sur des actions d'éducatrices à l'environnement (45 potagers dans toute la ville à vertu pédagogique).	
■ 32. Diffuser un inventaire des propriétaires fonciers du quartier du Parc.		Proposition réalisée.	
<b>PROPOSITIONS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b>	<b>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
■ 33. Améliorer l'éclairage dans le secteur Parc-Nord.		Proposition programmée en 2009. Remplacement du matériel rue Salvador-Allende et dans le passage entre l'avenue Joliot-Curie et la rue Pablo-Neruda.	
■ 34. Eclairer les voies traversant les allées du parc André-Malraux la nuit, en particulier les allées qui permettent la liaison Parc-Nord/Parc-Sud.		Suite à une étude, le conseil général, propriétaire du parc, travaille à des réponses pour l'automne 2009.	
■ 35. Renforcer l'éclairage public rue de la Liberté		Prévue dans le cadre du programme de travaux 2009.	

PROPOSITIONS SUR LES ESPACES PRIVATIFS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	ACTIONS À ÉTUDIER
■ 36. Nettoyer plus régulièrement les espaces extérieurs et intérieurs du centre commercial des Fontenelles (y compris les panneaux d'affichage).		Relève de la compétence de l'OPDHLM.	
■ 37. Améliorer l'éclairage public sur le parvis du centre commercial des Fontenelles.		Relève de la compétence de l'OPDHLM.	
■ 38. Limiter l'accès du parking du centre commercial des Fontenelles et le réserver aux véhicules de ceux qui viennent faire des achats (enlever les voitures ventouse ou épaves).		Problème de gestion à maîtriser par les commerçants eux-mêmes et la propriétaire du parking (OPDHLM). Les demandes de mise en fourrière sont réglementairement à l'initiative du propriétaire du parking.	
■ ■ 39. Etablir une convention d'entretien des espaces privatifs à usage public (valable aussi pour l'éclairage public), qui seraient pris en charge par la collectivité (et non par les seuls locataires).	La ville n'envisage pas de se substituer aux responsabilités des bailleurs. Sur le domaine de l'OMHLM et sur une partie de l'OPDHLM, la ville entretient déjà l'espace public et les jeux.		
■ ■ 40. Mieux distinguer les espaces en fonction de ceux qui ont en charge leur entretien (pour savoir où commence et où finit l'entretien d'un espace).			A envisager dans le cadre du projet urbain.
PROPOSITIONS SUR LES LIEUX DE RENCONTRE	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	ACTIONS À ÉTUDIER
■ 41. Améliorer les jeux pour enfants dans le parc et sur l'ensemble du quartier du Parc.		Les jeux du parc André Malraux sont gérés par le conseil général. Pour les jeux gérés par la ville et l'OMHLM, un contrat d'entretien existe. Un agent est chargé du suivi et du traitement des dégradations.	
■ 42. Développer et diversifier l'offre de jeux.	La ville gère déjà 25 aires de jeux (121 jeux) et 5 terrains de sport de proximité.		La ville gère un nombre important d'aires de jeux dans le cadre du projet urbain. Il conviendra de faire un état des lieux de l'existant et d'optimiser leur implantation dans le cadre du projet urbain.

■ 43. Développer l'implantation de terrains multisports sur l'ensemble du quartier du Parc.			Idem.
■ 44. Aménager davantage de points de rencontre et installer plus de mobilier urbain (bancs publics, kiosques) dans le parc André-Malraux.		Relève de la compétence du conseil général.	
■ 45. Installer une guinguette pour les périodes de printemps et d'été dans le parc André-Malraux.		Relève de la compétence du conseil général.	
■ 46. Aménager un terrain de pétanque pour développer l'attractivité du parc.		Relève de la compétence du conseil général.	
■ 47. Editer une plaquette d'information sur les usages et l'animation du parc afin d'en dynamiser la fréquentation et de permettre une plus grande visibilité des activités et usages proposés.		Information déjà existante sur les panneaux d'affichage aux entrées du parc. Relève de la compétence du conseil général.	
■ 48. Remettre le sol en état et aménager un espace de rencontre entre l'immeuble Fraternité et le boulevard Pesaro.			A étudier dans le cadre du projet urbain.
■ 49. Mettre en place un espace modulable (terrain de sport) à Central Parc, derrière le collège.			A étudier dans le cadre du projet urbain.
■ 50. Aménager un espace partagé (terrain de sports/ jeux pour enfants) dans les secteurs Carriers et Fontaines.		Proposition non-retenue. Une aire de jeux existe déjà à proximité : square des Champs-Pierreux, terrain de sports devant le centre technique municipal. De plus, un terrain de pétanque aux Carriers a été aménagé en juillet 2008.	
■ 51. Rendre plus accessible aux poussettes les jeux pour enfants derrière les Fontenelles		Lieu à préciser. Action de l'OPDHLM ?	
■ 52. Construire un espace de rencontre et de jeux pour enfants devant le centre de loisirs, entre Greuze et Etang.		Etude retenue au programme ordinaire de travaux 2009. Voir compte-rendu de la visite sur site faite dans le cadre du comité de suivi.	

■ 53. Réfléchir à l'aménagement d'un espace derrière le stade Jean-Guimier en tenant compte de la voie pompiers existante.		Etude retenue au programme ordinaire de travaux 2009. voir compte-rendu de la visite sur site faite dans le cadre du comité de suivi.	
<b>PROPOSITIONS CONCERNANT LE STATIONNEMENT</b>	<b>RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES</b>	<b>PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
■ 54. Remise à niveau des parkings souterrains (les rendre plus clair, plus lumineux avec un tarif incitatif).		Relève de la compétence des bailleurs. Des travaux ont déjà été réalisés : sécurisation du parking Serpent en 2008, installation d'une vidéo surveillance au parking des Carriers en 2009 (OMHLM), ouverture du parking des Fontenelles prévue en 2009 (OPDHLM).	
■ 55. Réflexion sur le stationnement public et le stationnement privé. Deux points de vue restent présents : 1 - Fluidifier le stationnement sur le quartier en installant un système rotatif payant de courte et moyenne durée sur le domaine public la journée (phase expérimentale), et remettre à niveau les parkings souterrains pour un réinvestissement par les habitants. 2 - Remettre à niveau les parkings souterrains, inciter les habitants à les utiliser et conserver la gratuité du stationnement public sur rue dans un premier temps. Prendre de nouvelles mesures dans un second temps, si cela ne fonctionne pas.			Travail inter-partenarial à poursuivre : les deux offices ont manifesté leur accord de principe quant aux propositions de la ville. Reste à en acter les modalités pratiques et le calendrier.
■ ■ 56. Mettre en place un tarif dégressif en fonction du nombre de places louées au sein des parkings résidentiels.			Idem. Cette réflexion est à inscrire dans le cadre du travail partenarial.
■ ■ 57. Développer un travail collégial entre la ville et les offices pour trouver un accord sur le problème de stationnement. Mettre en place une commission inter-partenariale.			Idem. Cette réflexion est à inscrire dans le cadre du travail partenarial.

PROPOSITIONS SUR LA CIRCULATION	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	ACTIONS À ÉTUDIER
■ 58. Réduire la vitesse des voitures et supprimer les rodéos aux rond-points et dans les rues.		Des travaux de sécurisation ont déjà été effectués par le conseil général sur l'avenue Picasso. Lancer une campagne de comptages pour relever les vitesses des véhicules. Visite sur site pour voir quelles réponses techniques peuvent être trouvées à chacun des lieux identifiés comme « dangereux ».	
■ 59. Améliorer la sécurité au carrefour Picasso/Joliot-Curie		Idem.	A étudier lors de la requalification de l'avenue de l'aménagement du tramway.
■ 60. Installer des coussins berlinois.		Localiser les points jugés les plus dangereux et leurs caractéristiques. Visite sur site pour voir quelles réponses techniques peuvent être trouvées à chacun des lieux identifiés comme « dangereux ».	
■ 61. Elaguer les branches des arbres à proximité des feux tricolores rue des Ecoles.		Proposition réalisée en 2009.	
■ 62. Améliorer la signalétique et la signalisation de manière générale.		Des précisions sont à fournir quant à l'objectif et aux besoins auxquels répondre. Une visite sur site prévue avec le comité de suivi permettra de les identifier.	
■ 63. Multiplier les panneaux de rappel de vitesse limitée.		Des précisions sont à fournir quant à l'objectif et aux besoins auxquels répondre. Une visite sur site prévue avec le comité de suivi permettra de les identifier.	
■ 64. Pas de radar dans les rues mais mobiliser davantage de policiers en uniforme sur le terrain.	Fait partie du Contrat Local de Sécurité et de Prévention du parc (CLSPD).		Relève d'une politique nationale.

PROPOSITIONS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	PROPOSITIONS RÉALISÉES OU EN COURS DE RÉALISATION	ACTIONS À ÉTUDIER
■ 65. Etudier la question du stationnement en double file près des équipements scolaires.		Visite sur site pour voir quelles réponses techniques peuvent être trouvées à chacun des lieux identifiés comme « accidentogènes ».	
■ 66. Améliorer la visibilité au niveau de la banane rue de la Paix et rue Lorilleux.		Idem.	
■ 67. Interdire le stationnement au milieu de la rue.		Pas de solution technique, c'est interdit.	
■ ■ 68. Enseigner le code de la route aux plus jeunes.		Relève de l'Education nationale et des parents. Le service jeunesse propose des stages de prévention routière l'été.	
■ 69. Interdire par arrêté municipal les mini-scooters (à la vente et à l'usage).	Il existe déjà une réglementation nationale interdisant l'utilisation de ces engins sur la voie publique. Depuis le 27 mai, ces règles ont été rendues plus strictes avec l'obligation de déclaration de chacun des propriétaires d'engins.		

PROPOSITIONS SUR LES CIRCULATIONS DOUCES PIÉTONS ET VÉLOS	RÉPONSES DÉJÀ EXISTANTES	ACTIONS À ÉTUDIER	ACTIONS À ÉTUDIER
■ 70. Créer des pistes cyclables au Parc-Nord.		Des discussions auront lieu à l'automne 2009.	
■ 71. Développer un véritable réseau de pistes cyclables.		En cours de réflexion	
■ 72. Créer des pistes cyclables sur la chaussée, pas sur les trottoirs.		A étudier en fonction de l'évolution de la réglementation.	
■ 73. Anticiper la mise en œuvre éventuelle d'un système de Vélib'.		Proposition non-retenue pour l'instant.	
■ 74. Maintenir l'interdiction du vélo dans le parc André-Malraux.			Relève de la compétence du conseil général.